

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR MÉTIER DES SERVICES À L'ENVIRONNEMENT

ÉPREUVE E3 : ORGANISATION, MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

SESSION 2022

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 29 pages, numérotées de 1/29 à 29/29.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 1 sur 29

PRESENTATION DU SUJET

1^{ère} partie

Temps indicatif : 3h30

Barème indicatif : 12/20

Liste des annexes

Annexe I – A	Extrait du CCTP	Pages 5-8
Annexe I – B	Eléments de réponse technique et économique de l'entreprise « Zoé propur »	Page 9
Annexe I – C	Données comptables et financières sur l'entreprise ZOE PROPUR	Page 10
Annexe I – D	Proposition des deux offres de prêt bancaire	Page 11
Annexe I – E	Non-conformités rencontrées lors des précédentes fêtes des greniers vides.	Page 12
Annexe I – F	La ville de M., un engagement dans la gestion des déchets.	Page 13
Annexe I – G	Guide pratique du tri des déchets recyclables Le Havre seine métropole , 2021. Disponible sur : www.lehavreseinemetropole.fr (consulté le 24/11/2021).	Page 14

Situation 1 : L'entreprise de nettoyage « Zoé propur »

Titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur Métiers des Services à l'Environnement, vous travaillez en tant qu'assistant au responsable d'exploitation dans l'entreprise de nettoyage « Zoé propur ». Votre principale mission est d'organiser et superviser l'ensemble des activités en veillant, sur le terrain, à la bonne réalisation des prestations et à la sécurité des agents. L'une de vos missions secondaires consiste à réaliser des actions de communication au service des collectivités territoriales sur la propreté urbaine et la gestion des déchets.

L'entreprise « Zoé propur » est spécialisée dans l'activité de nettoyage urbain et propose de nombreux services tant mécaniques que manuels. Elle est réputée pour utiliser les dernières technologies de pointe en matière de nettoyage urbain et attache un intérêt particulier à la protection de l'environnement. Elle est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45000.

Cette société intervient dans les domaines suivants :

- la collecte des déchets ;
- le balayage, le lavage ou encore le soufflage des voiries, parkings et espaces publics ;
- le nettoyage et la désinfection des conteneurs et autres bacs ;
- le retrait des graffitis par aérogommage ;
- le ramassage des papiers et autres déchets sur toutes zones ;
- le nettoyage des sols, garages et autres aires de stockages par auto-lavage ;
- la communication auprès de divers publics.

A la demande du responsable d'exploitation, vous avez en charge de proposer des éléments de réponse à l'appel d'offres de la ville de M.

Le marché tel qu'il est décrit dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comporte une prestation à caractère exceptionnel : la collecte des déchets, le nettoyage des fils d'eau, places et trottoirs après « La fête des greniers vides ». En effet chaque année la ville de M. accueille 324 exposants pour un grand vide-greniers. Cette année cette manifestation se déroulera le samedi 25 octobre de 8h à 17h30.

La ville de M. demande au prestataire de décrire, dans un mémoire technique, les moyens matériels et techniques mis en œuvre pour l'exécution des prestations.

Avant de formuler l'offre définitive le responsable d'exploitation souhaite que vous lui présentiez des éléments de réponse concernant l'organisation et la tarification de la prestation. Pour cela vous vous appuyerez sur l'extrait du CCTP et sur les éléments de réponse technique et économique présents en annexes I – A et I – B.

1 – Calculez le temps nécessaire à la réalisation de chaque opération.

2 – Définissez les moyens humains et matériels nécessaires.

3 – Calculez le coût HT de la prestation.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 3 sur 29

Le CCTP prévoit dans le chapitre « moyens matériels » une clause environnementale. Pour répondre à cette exigence, l'entreprise « Zoé propur » envisage l'acquisition d'une nouvelle balayeuse de voirie plus performante et plus respectueuse de l'environnement. Vous étudiez la faisabilité de cet investissement et vous établissez un diagnostic financier de l'entreprise. Le responsable souhaite préparer la négociation avec une banque pour l'obtention d'un prêt.

4 – Calculez à partir du bilan fonctionnel au 31-12-2020 le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

5 – Concluez quant à l'équilibre financier de l'entreprise.

L'entreprise a sollicité un emprunt de 50 000 €, coût estimé de la balayeuse, auprès de deux établissements financiers. Elle a obtenu deux propositions de prêt, une auprès de la Société Générale, l'autre auprès de BNP Paribas.

6 – Choisissez une des 2 propositions.

Justifiez votre choix.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la ville de M. a retenu l'offre de votre entreprise.

Pour améliorer la qualité de la prestation du nettoyage des rues après « la fête des greniers vides », la ville de M. vous demande de réaliser un document d'information à destination des exposants et des visiteurs afin d'optimiser la prise en charge des déchets. Ce document devra prendre en compte les erreurs commises lors des précédentes fêtes des greniers vides (annexe I – E), les engagements de la ville de M. (annexe I – F), les règles et l'intérêt d'effectuer ce tri sélectif (annexe I – G) . Ce document sera affiché dans chaque stand.

7 – Présentez les éléments d'information qui figureront sur cette affiche.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 4 sur 29

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concernent la collecte des déchets, le balayage et le lavage des fils d'eau, places et trottoirs du centre-ville de la commune de M. dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle : la fête des greniers vides.

[...]

ARTICLE 3 – CONSISTANCE DES TRAVAUX**3.1. Nature des travaux**

La prestation comprend :

- La collecte sélective des déchets sur les places et trottoirs puis l'évacuation vers le lieu de traitement.

Type de déchets	Volume maximal de déchet à collecter
Papier/carton/emballage	8 m ³
Verre	2 m ³
Autres déchets	10 m ³

- Le balayage manuel des trottoirs.
- Le balayage mécanique des fils d'eau (caniveaux) et des places.
- Le lavage des places et trottoirs.

Métrage des fils d'eau, trottoirs et places concernés par la prestation :

Rues	Longueur du fil d'eau en ml (mètre linéaire)	Surface du trottoir en m ²
Rue René Coty	135	540
Rue Sainte Catherine	150	75
Rue des Mégissiers	150	375
Rue Girot	170	170
Rue Léon Gambetta	415	950
Rue des Tanneurs	130	260

Places	Surface en m ²
Place Mitterrand	2300
Place Carnot	1000
Place A. Pierre	1800

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 5 sur 29

Les prestations auront lieu sur l'ensemble des voies précédemment citées du centre-ville de la Ville de M. (rues, trottoirs, avenues, impasses...) y compris les caniveaux et bords de chaussées. Les avaloirs devront être dégagés de tous résidus obstruant l'écoulement des eaux.

Les déchets seront systématiquement ramassés pour être évacués dans un site approprié et en aucun cas poussés dans les regards ou ouvrages de visites.

Les prestations devront s'effectuer obligatoirement entre 18h et 20h. Les horaires doivent permettre d'apporter le moins de gêne possible aux administrés pour une satisfaction générale.

Le candidat retenu pour le marché rencontrera au plus tôt le responsable technique désigné par le maître d'ouvrage qui sera chargé d'assurer le lien entre l'entreprise prestataire de service et la collectivité tout au long de la vie du contrat.

Le prestataire indique dans la note technique qu'il joint à l'offre le nom et les coordonnées de l'interlocuteur unique représentant l'entreprise pour la gestion technique du contrat. Ces deux personnes seront chargées, chacune en ce qui les concerne, de garantir la bonne exécution du contrat.

Elles établiront ensemble le calendrier des interventions, formalisé par un procès-verbal de réunion. Le document précisera les détails liés aux spécificités compte tenu de la configuration de certaines voies, des travaux ou manifestations programmées.
[...]

3.3. Moyens mis en place pour la réalisation des prestations

Le prestataire devra déterminer et fournir les moyens humains et matériels nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés par le CCTP.

3.3.1. Moyens matériels

Pour l'exécution des prestations, le prestataire doit mettre en place le matériel approprié pour exécuter les prestations de nettoyage en vue d'atteindre les niveaux de qualité définis dans le présent CCTP.

La Ville de M. portera une attention particulière à l'utilisation de matériels et véhicules respectueux de l'environnement. Ce critère sera pris en compte dans le jugement des offres.

3.3.2. Moyens humains

Le prestataire devra détacher sur le périmètre d'intervention du personnel apte à exécuter les prestations demandées en vue d'atteindre les niveaux de qualité définis dans le présent CCTP. Les diverses tâches du présent marché seront exécutées par un personnel en nombre suffisant, formé et qualifié.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 6 sur 29

Pour les prestations de collecte des déchets, de balayage et de lavage de la voirie communale, le prestataire devra justifier qu'il peut disposer du personnel nécessaire pour parer à tout incident et devra organiser le remplacement de son personnel lors d'absences planifiées (périodes de fêtes et de congés...) ou non planifiées dans les 24 heures.

L'ensemble du personnel sur la voie publique sera équipé de tous les équipements de protection individuelle nécessaires conformément au code du travail et aux conventions collectives en vigueur.

Le personnel est dirigé exclusivement par un agent du prestataire, responsable opérationnel du contrat.

Le prestataire fournira dans son mémoire technique le détail du personnel (nombre et qualifications) qu'il compte mettre à disposition.

[...]

3.5. Mémoire technique

Afin de pouvoir analyser les offres, le prestataire doit fournir un **mémoire technique** précisant :

- Les moyens humains et techniques affectés à la prestation prévus par le titulaire (effectifs, qualifications, formations, liste des équipements et des matériels, fiche technique des produits, définitions des fonctions,) pour chacune des prestations prévues par le marché ;
- Les méthodes qu'il prévoit de mettre en œuvre pour réaliser les prestations et maîtriser la qualité du service fourni afin de satisfaire la Ville de M. selon les besoins et les exigences définis dans le présent CCTP (procédures, ventilation des moyens humains et matériels affectés, plannings, tâches à réaliser, instructions, formation, fiches de sécurité, fréquence et méthodes de contrôle, délais internes de réaction, prises en compte des demandes de la Ville de M. et des usagers).

Les éléments présentés dans ce mémoire technique seront ensuite repris et complétés par le prestataire titulaire du marché afin d'établir le Plan Qualité.

ARTICLE 4 – OBJECTIFS QUALITE – SURVEILLANCE DES PRESTATIONS

La Ville de M. prévoit de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation du service fourni par le prestataire.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 7 sur 29

Ce dispositif comporte :

- Des contrôles qualité de la prestation.
- Une évaluation du système d'organisation mis en place par le prestataire. Cette évaluation sera effectuée sur la base du Plan Qualité fourni par le prestataire et des exigences du présent CCTP.
- Un suivi des anomalies : les anomalies relatives à la prestation sont comptabilisées et analysées. Ces anomalies peuvent être identifiées grâce à différents moyens (réclamations écrites, site de la Ville, etc....).

4.1. Objectifs qualité attendus

Pour chacune des prestations réalisées, le prestataire devra respecter les objectifs suivants :

- réalisation selon les horaires et fréquences prévues;
- mise en place de tout le matériel et de tous les agents prévus par le prestataire dans son mémoire technique ;
- respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- 95 % minimum de conformité par rapport aux objectifs des contrôles qualité.

4.2. Contrôle qualité

4.2.1. Principe

L'objectif du contrôle qualité est de s'assurer de la conformité de la prestation effectuée par le prestataire vis à vis du présent cahier des charges.

Afin de s'assurer du bon déroulement des prestations en termes de collecte de déchets, balayage et de lavage, l'ensemble de la voie (trottoirs, caniveaux et chaussées) est contrôlé sur toute sa longueur.

Chaque type de prestation est contrôlé. Une fiche de contrôle spécifique indiquant les voies à contrôler ainsi que les critères de contrôle est éditée et remplie.

Sur le terrain, le contrôleur qualité de la Ville de M. remplit la fiche de contrôle. Il note pour chaque critère dans la case « Constat » le résultat des observations.

[...]

Dressé Le :

Lu et approuvé

Signature du responsable de l'entreprise candidate

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 8 sur 29

ANNEXE I – B : Eléments de réponse technique et économique de l'entreprise
« Zoé propur »

Source : Auteur

Les moyens humains :

L'entreprise met à disposition des clients du personnel qualifié et formé pour mener à bien les prestations demandées :

- des conducteurs de véhicule de nettoyage ;
- des conducteurs de BOM ;
- des agents de propreté urbaine ;
- des équipiers de collecte (ripeurs).

Les moyens matériels :

L'agence dispose du matériel ci-dessous pour assurer la prestation :

<i>Quantité disponible</i>	<i>Matériel</i>	<i>Cadence</i>	<i>Tarif applicable HT heure (euros)</i>
2	Laveuse avec lance	10 000 m ² /h	45
2	Balayeuse aspiratrice	12 000 m ² /h pour les surfaces ou 4 000 ml/h	74
2	BOM bi-compartment 5 et 6 m ³	3 000 m ² /h	60
2	BOM bi-compartment 8 et 9 m ³	3 000 m ² /h	65
8	Chariots de voirie	900 m ² /h	25

L'entreprise souhaite proposer un forfait main d'œuvre pour cette prestation : 250 euros

Le coût du transport et du traitement des déchets est évalué à 210 euros.

L'entreprise a fixé une marge sur coût de revient à 10%.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 9 sur 29

ANNEXE I – C : Données comptables et financières sur l'entreprise ZOE PROPUR

Source : Auteur

Bilan fonctionnel condensé de l'entreprise ZOE PROPUR

ACTIF		PASSIF	
ACTIF STABLE		PASSIF STABLE	
Immobilisations incorporelles	22 800 €	Capitaux propres	120 945 €
Immobilisations corporelles	95 700 €	Dettes financières	113 790 €
Immobilisations financières	4 620 €	Total	234 735€
ACTIF CIRCULANT		PASSIF CIRCULANT	
Stocks	244 044 €	Dettes fournisseurs	266 880 €
Créances	172 110 €	Dettes fiscales et sociales	41 160 €
Disponibilités	11 250 €	Autres dettes	7 749 €
Total	550 524 €	Total	315 789€

- Eléments d'exploitation au 31-12-2020

Chiffre d'affaires HT : 1 145 361 €

Coût d'achat des marchandises vendues HT : 883 989 €

Stock moyen : 72 500 €

- Données financières fournies par le réseau moyen des entreprises concurrentes

- Ratio d'indépendance financière (Capitaux propres / passif circulant) : 25%

- Ratio d'autonomie financière (Capitaux propres / passif stable) : 40%

- Données financières de l'entreprise avant emprunt

- Ratio d'indépendance financière : 38%

- Ratio d'autonomie financière : 51%

- Données financières de l'entreprise après emprunt

- Ratio d'indépendance financière : 25%

- Ratio d'autonomie financière : 42%

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 10 sur 29

ANNEXE I – D : Proposition des deux offres de prêt bancaire

Source : Auteur

Proposition 1 :

- organisme prêteur : Société Générale, 34, rue Jeanne d'arc – 76001 Rouen ;
- montant du prêt : 50 000 euros ;
- nature du prêt : investissement de modernisation ;
- conditions du prêt :
 - montant de l'emprunt remboursable sur 3 ans par mensualités ;
 - constantes calculées au taux mensuel proportionnel au taux d'intérêt annuel ;
 - taux d'intérêt annuel : 4,2 % ;
 - assurance au taux annuel de 0,4 % du montant emprunté ;
 - frais de dossier de 400 euros payables au déblocage des fonds.

Proposition 2 :

- organisme prêteur : BNP Paribas, 40, rue Jeanne d'Arc – 76001 Rouen ;
- montant du prêt : 50 000 euros ;
- nature du prêt : investissement d'achat d'une balayeuse de voirie ;
- conditions du prêt :
 - montant de l'emprunt remboursable sur 4 ans par mensualités constantes ;
 - montant de la mensualité : 1140,17 € ;
- Coût total de l'emprunt : 5 178,16 €.

Rappel : Formule de calcul de l'annuité par période

$$a = V_0 \times \frac{i}{(1+i)^n}$$

Avec

a= montant de l'annuité

V₀= montant emprunté

n= nombre de période d'amortissement

i= taux d'intérêt par période

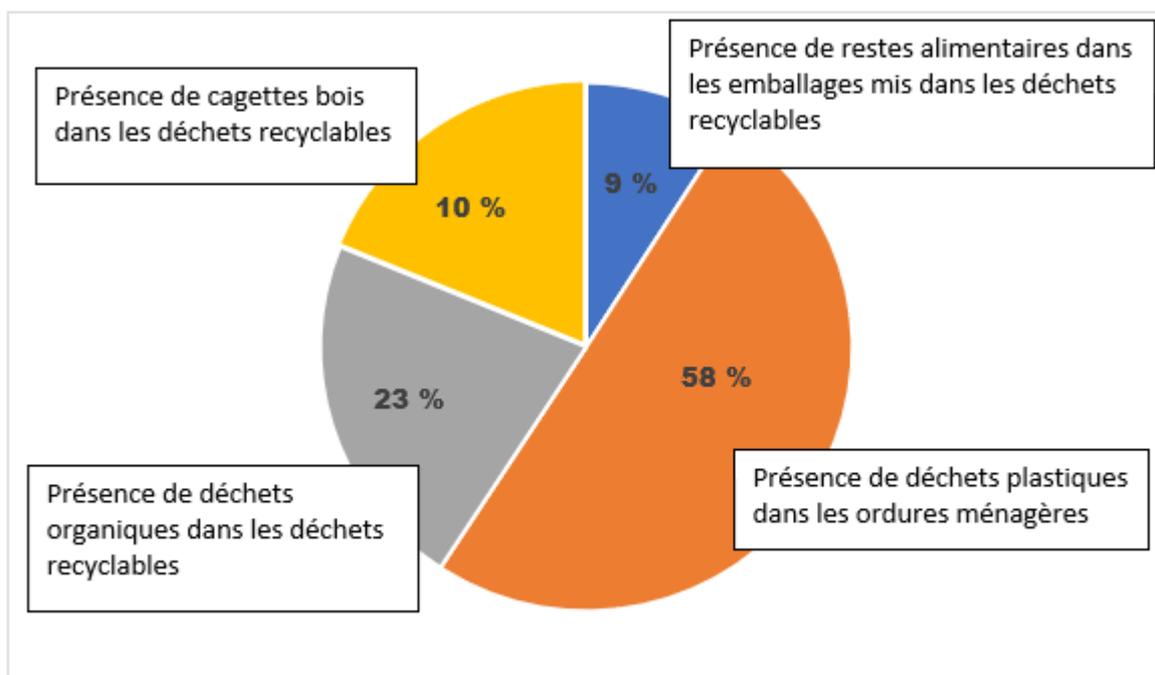
BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 11 sur 29

ANNEXE I – E : Non-conformités rencontrées lors des précédentes fêtes des greniers vides

Source : Auteur

Les non-conformités entraînent un refus en centre de tri et des pénalités financières.

Principales erreurs de tri rencontrées lors des précédentes fêtes des greniers vides en 2020



ANNEXE I – F : La ville de M., un engagement dans la gestion des déchets

Source : Auteur

En matière de collecte et de valorisation des déchets, la ville de M. s'est engagée dans une démarche volontariste.

Objectif : Devenir un territoire responsable et exemplaire à la hauteur des nouveaux défis : économie solidaire et circulaire, innovation environnementale.

Pour la fête des greniers vides, la ville de M. met à disposition des visiteurs et exposants des conteneurs pour leurs déchets recyclables, leurs ordures ménagères et le verre au niveau des places. Une affichette avec le type de déchets à déposer sera apposée sur chaque conteneur afin de faciliter le tri sélectif. Chaque conteneur possède un couvercle de couleur différente en fonction du type de déchets. Les cagettes en bois seront déposées au pied de ces conteneurs afin d'être collectés par le service d'enlèvement de la ville de M.

La ville de M. possède également 3 structures :

- un centre de tri réceptionnant et triant les déchets recyclables (emballages papier, carton et métal). Des entreprises partenaires de la ville de M. assurent le transport et le recyclage de ces déchets (annexe I – G).

- un centre de recyclage servant à recueillir l'ensemble des déchets ne pouvant pas être collectés en porte à porte à destination des particuliers. Ces déchets sont collectés par des entreprises partenaires afin d'être valorisés.

- une entreprise, unité de valorisation énergétique des ordures ménagères. Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), bénéficiant de solutions techniques les plus performantes au regard de la réglementation en vigueur. Production d'électricité grâce à la chaleur issue de l'incinération des déchets ménagers et de vapeur dirigée vers un industriel local.

Pour la fête des greniers vides, la ville de M. met à disposition des visiteurs et exposants des conteneurs pour leurs déchets recyclables, leurs ordures ménagères et le verre au niveau des places. Une affichette avec le type de déchets à déposer sera apposée sur chaque conteneur afin de faciliter le tri sélectif. Chaque conteneur possède un couvercle de couleur différente en fonction du type de déchets. Les cagettes en bois seront déposées au pied de ces conteneurs afin d'être collectés par le service d'enlèvement de la ville de M.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 13 sur 29

ANNEXE I – G : Guide pratique du tri des déchets recyclable

Le Havre seine métropole, 2021. Disponible sur : www.lehavreseinemetropole.fr (consulté le 24/11/2021).

DANS LE BAC JAUNE, TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES BOUTEILLES ET FLACONS



Bouteilles
Bidons

Bouteilles d'huile

Produits entretien
spray et WC

Tubes de dentifrice

Flacons sauce

Shampoings
Flacons gel douche

LES POTS ET BARQUETTES



Barquettes pots

Pots crème fraîche

Barquettes polystyrène

LES SACS, FILMS ET SACHETS



Sachets plastique

Emballages packs d'eau

Blisters

Emballages sandwich

Films de protection

LES PAPIERS



Journaux, magazines

Enveloppes

Papiers d'écriture et de bureau

Sacs en papier

Tubes en carton

LES EMBALLAGES EN CARTON



Briques alimentaires

Boîtes à pizza

Suremballages

Céréales, riz, pâtes

Boîtes à thé, gâteaux

LES EMBALLAGES EN MÉTAL



Aérosols, canettes, conserves

Tubes

Boîtes de biscuits, couvercles de bocaux



En vrac et bien vidés, pas besoin de les laver !

**Un doute ?
Je vais sur
TriPratik**



LES ERREURS À ÉVITER :



Jouets en plastique

Couches

Vêtements

Sacs fermés

Cintres

Pots en terre cuite

DASRI (seringues...)

Portables

Masques

Bouteilles en verre

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 14 sur 29

2ème partie

Temps indicatif : 1h30

Barème indicatif : 8/20

Liste des annexes

Annexe II – A	Fiches produit Catalogue Pierre Legoff , 2021, disponible sur www.groupeplg.com , (consulté le 24/11/2021).	Pages 17-24
Annexe II – B	Matériel Disponible sur : https://devea-environnement.com , (consulté le 17/08/2021).	Pages 25-26
Annexe II – C	Produit pour la DSV Disponible sur : https://devea-environnement.com , (consulté le 17/08/2021).	Pages 27-28
Annexe II – D	Fiche métier : agent d'entretien	Page 29

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 15 sur 29

Situation 2 : L'entreprise de propreté « REND TOUT PROP »

Titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur Métiers des Services à l'Environnement vous travaillez en tant que responsable d'exploitation pour l'entreprise « REND TOUT PROP », une entreprise qui propose des services dans les domaines de l'hygiène et de la propreté.

Cette entreprise souhaite mettre en place de nouvelles prestations dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus de la Covid 19. « REND TOUT PROP » s'implique dans une politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

L'entreprise « REND TOUT PROP » a remporté l'appel d'offres de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les flots bleus ». Cet appel d'offres porte essentiellement sur le bionettoyage des chambres et salles de bain, des locaux communs et des bureaux.

Vous êtes en charge de ce dossier.

Suite à des ruptures de stock, votre fournisseur n'est plus en mesure de vous fournir le détergent-désinfectant utilisé habituellement pour réaliser le bionettoyage des points de contacts. Vous devez le remplacer par un produit virucide efficace sur le virus de la Covid 19. Vous consultez les produits présents en annexe II – A.

- 1 – Choisissez le produit le plus adapté.
Justifiez votre choix.

Votre entreprise propose une prestation additionnelle de nettoyage et désinfection d'une chambre d'un résident positif au virus de la Covid 19. Pour assurer cette prestation votre entreprise a acheté un nouveau matériel (annexe II – B) et le produit associé (annexe II – C) que les agents utiliseront dans cette résidence. Vous préparez une formation à leur intention.

- 2 – Présentez les informations pratiques que vous allez donner aux agents qui seront amenés à utiliser ce matériel.

Vous souhaitez assurer la traçabilité de cette intervention.

- 3 – Réalisez une fiche contrôle à compléter par l'agent lors de la désinfection aérienne d'une chambre contaminée.

Pour assurer toutes les missions dans l'EHPAD « les flots bleus », la direction de l'entreprise « REND TOUT PROP » vous demande de recruter un nouvel agent d'entretien. La fiche métier est présente en annexe II – D.

- 4 – Rédigez l'annonce d'offre d'emploi.

- 5 – Rédigez une série de 8 questions à poser afin de sélectionner un candidat au moment de l'entretien d'embauche.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 16 sur 29

Produit 1 : 6,96 € les 750 ml



BACTOPIN PLUS



Utilisateurs :

Milieux médicalisés : cabinets médicaux, cabinets dentaires, ambulances, maisons de retraite médicalisées, cliniques, hôpitaux.

Collectivités : crèches (dont bacs à sable), garderies, écoles, lycées, ...

Tertiaire

Établissements thermaux. Milieux sportifs : piscines, salles de sport, vestiaires...

Cafés, hôtels et restaurants.

Détergence & Désinfection prête à l'emploi des surfaces, mobiliers et petits objets, téléphones, poignées de portes, rampes, boutons d'ascenseurs, claviers, interrupteurs,



Avantages produit :

- Bactéricide, levuricide, virucide (virus enveloppés)
- Produit conçu et fabriqué en France
- Sans Javel, sans Biguanide
- Ingrédients d'origine végétale issus du Pin des Landes
- Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable

Dosage et mode d'emploi :

Produit prêt à l'emploi, rapide, facile et sûr. Pour un usage quotidien, vaporiser sur une lavette, laisser agir au minimum 5 minutes (selon l'activité recherchée). Essuyer. Rinçage obligatoire à l'eau potable pour les surfaces pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires. En cas de contact prolongé des surfaces traitées avec la peau ou les muqueuses, il est également recommandé de rincer ces surfaces.

Propriétés microbiologiques : en conditions de saleté

	Normes	Conditions (20°C)	Temps de Contact
Bactéricidie	NF EN 1276	Saleté	5 min
	NF EN 13697	Saleté	5 min
	NF EN 13727	Saleté	5 min
BMR (EBSLE/SARM) et BHRé (ERG)	NF EN 13727	Saleté	5 min
Levuricide	NF EN 13697	Saleté	15 min
	NF EN 13624	Saleté	15 min
Action virucide sur Rotavirus	NF EN 14476 + A1	Saleté	15 min
Action virucide sur Vaccine : couvre Coronavirus et virus enveloppés (liste ci-dessous)	NF EN 14476 + A2	Saleté	5 min
	NF EN 14476 + A2	Propreté	1 min
Action virucide sur Herpès Simplex, PRV, BVDV	NF EN 14476 + A1	Saleté	60 min
Action virucide sur Virus Grippe Influenza H1N1	NF EN 14476 + A1	Saleté	60 min

Liste des virus enveloppés
Coronavirus, Herpesviridae, Virus de l'hépatite B (VHB), Virus de l'Hépatite C (VHC), Virus de l'hépatite Delta (VHD), Virus de l'immunodéficience humaine (VIH), Virus de la leucémie humaine à cellules T (HTLV), Virus de la grippe, Virus de la rubéole, Virus de la rougeole, Virus de la rage, Filoviridae, Flavivirus, Paramyxoviridae, Poxviridae

Caractéristiques :

- Aspect : liquide limpide
- Couleur : incolore
- Masse volumique (20° C) : 0,976 g/cm³
- pH : 9 - 10

S'INTÈGRE DANS UNE DÉMARCHÉ HACCP





BACTOPIN PLUS

Environnement et Sécurité :

- Conforme au règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents. Tensio-actifs facilement biodégradables selon la norme OCDE 301.
- Produit biocide à usage professionnel et grand public (TP2 - TP4).
- Conforme à l'arrêté du 19/12/2013 : apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable.
- Emballage recyclable.



La sélection rigoureuse de nos *dérivés de Pin des Landes*, choisis pour leurs propriétés en hygiène et propreté, garantit l'efficacité détergente, dégraissante ou odorisante de nos formulations. Elle contribue à la sécurité des utilisateurs et au respect de l'environnement.

Composition :

Moins de 5 % : agents de surface non ioniques ; agents de surface cationiques ; parfum ; désinfectants (éthanol n° CAS 64-17-5 : 97,6 g/l ; propane-2-ol n° CAS 67-63-0 : 48,8 g/l ; chlorure de didécyl diméthyl ammonium n° CAS 7173-51-5 : 1,42 g/l, dodecyl dipropylènetriamine n° CAS 2372-82-9 : 0,51 g/l ; acide glycolique n° CAS 79-14-1 : 0,19 g/l).

Précautions d'emploi :

Contient du Menthanol. Peut produire une réaction allergique • Tenir hors de portée des enfants • En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette • Eliminer le produit et son récipient par un collecteur ou un organisme agréé • Rincer le matériel d'utilisation à l'eau claire après utilisation • Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques • Stocker dans des conditions normales de température • Respecter les usages, doses, conditionnements et précautions d'emploi mentionnés dans l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé • Utiliser les biocides avec précautions avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.fr

Données logistiques :

	750 ml	5 L
Code Action Pin	3816	3820
Gencod	3 519220038160	3 519220038207
Poids net	0,732 Kg	4,88 Kg
Poids brut	0,831 Kg	5,065 Kg
Dim. uv en mm	H.257 x L.117 x l.65	H.291 x L.186 x l.127
Nb uv / carton	6	4
Palettisation	5 couches de 20 cartons soit 100 cartons (600 uv)	4 couches de 8 cartons soit 32 cartons (128 uv)



Fabriqué par ACTIONPIN – ZI de Cazalieu - 40260 CASTETS – France - Tél. :+33 (0)5 58 55 07 00
actionpin@action-pin.fr - <http://www.action-pin.fr>



012/2021.17

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 18 sur 29

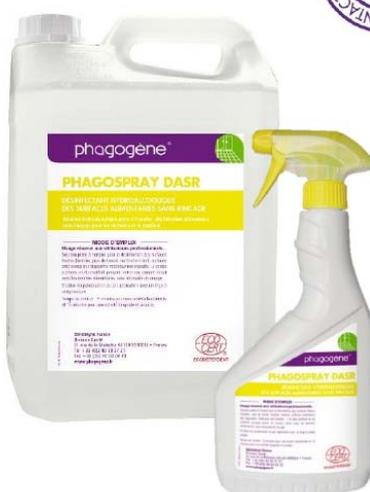
Produit 2 : 6,90 € les 750 ml

Fiche technique



PHAGO'SPRAY DASR

Désinfectant hydro-alcoolique
pour les surfaces alimentaires sans rinçage



Points forts

- ✓ Prêt à l'emploi
- ✓ Large spectre désinfectant
- ✓ Formule ecocertifiée
- ✓ Produit « contact alimentaire » sans rinçage

Conditionnements

Présentation	Code	Nombre d'unité par carton
Flacon de 750 ml	65049	6 unités
Bidon de 5 litres	65050	2 unités
Vrac	65051	



Christeyns France – Division Santé
31, rue de la Maladrie - 44120 VERTOU - France
Tel : +33 (0)2 40 80 27 27 / Fax : +33 (0)2 40 03 09 73
www.phagogene.fr

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 19 sur 29



PHAGO'SPRAY DASR

Domaine d'utilisation

- ✓ Le **PHAGO'SPRAY DASR** est un désinfectant hydro-alcoolique pour la désinfection des surfaces, des équipements et des mobiliers propres. Ne laisse pas de traces sur les surfaces.
- ✓ Le **PHAGO'SPRAY DASR** peut être utilisé en application sur un linge à usage unique pour la désinfection rapide du petit mobilier, des chariots, des surfaces extérieures des dispositifs médicaux non invasifs et des petites surfaces proches du malade.
- ✓ Le **PHAGO'SPRAY DASR** peut être utilisé, sans rinçage sur les surfaces pouvant se trouver en contact direct avec les denrées alimentaires (table, plan de travail, plateaux, chariot de repas, trancheurs, hachoirs, couteaux...)
- ✓ Le **PHAGO'SPRAY DASR** peut être également utilisé sur les jouets pour une désinfection complète.

Composition

- ✓ Actif désinfectant:
 - Ethanol (N° CAS : 64-17-5) : 52,70% m/m
- ✓ Contient aussi : Eau, correcteur d'acidité
- ✓ 99,90% du total des ingrédients sont d'origine naturelle

TP2 – Désinfectant pour les surfaces, matériaux, équipements et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.

TP 4 – Désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires.

Caractéristiques organoleptiques et physico-chimiques

- ✓ Aspect : liquide limpide
- ✓ Couleur : incolore
- ✓ Odeur : alcool
- ✓ pH à 20°C (produit pur) : 5 à 7
- ✓ Point éclair : 23°C

Mode d'emploi

- ✓ Le **PHAGO'SPRAY DASR** est prêt à l'emploi.
- ✓ Pulvériser sur un linge à usage unique et appliquer sur la surface à désinfecter. Ne pas rincer.
- ✓ Pulvériser les surfaces préalablement nettoyées à une distance de 20 à 30 cm à raison de 30-40 ml/m².
- ✓ Laisser agir 5 minutes pour une activité bactéricide et virucide; 15 minutes pour une activité fongicide.

Compatibilité

- ✓ Faire un essai au préalable sur plexiglass.

*Utiliser les biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*



Christeyns France – Division Santé
31, rue de la Maladrie - 44120 VERTOU - France
Tel : +33 (0)2 40 80 27 27 / Fax : +33 (0)2 40 03 09 73
www.phagogene.fr

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 20 sur 29



PHAGO'SPRAY DASR

Précautions d'emploi

- ✓ Produit réservé à un usage professionnel
- ✓ Péréemption : 3 ans à partir de la date de fabrication.
- ✓ La fiche de données de sécurité est disponible sur le site www.quickfds.com

Activité antimicrobienne

Normes	Concentration	Temps
<u>BACTERICIDE</u>		
EN 1040 (<i>P. aeruginosa</i> et <i>S. aureus</i>)	100 %	5 min.
EN 1276 (<i>E. coli</i> , <i>E. hirae</i> , <i>P. aeruginosa</i> , <i>S. aureus</i> , <i>S. typhimurium</i> et <i>L. monocytogenes</i>)	100 %	5 min.
EN 13727+A2 (<i>E. hirae</i> , <i>P. aeruginosa</i> , <i>S. aureus</i>)	80%	5 min.
EN 13697 (<i>E. coli</i> , <i>E. hirae</i> , <i>P. aeruginosa</i> , <i>S. aureus</i> , <i>S. typhimurium</i> et <i>L. monocytogenes</i>)	100 %	5 min.
EN 16615 (<i>E. hirae</i> , <i>P. aeruginosa</i> , <i>S. aureus</i>)	100 %	5 min.
<u>FONGICIDE</u>		
EN 1275 (<i>C. albicans</i> et <i>A. niger</i>)	100 %	15 min.
EN 1650 (<i>C. albicans</i> et <i>A. niger</i>)	100 %	15 min.
EN 13624 (<i>C. albicans</i>)	80%	15 min.
EN 13624 (<i>Aspergillus brasiliensis</i>)	97%	15 min.
EN 13697 (<i>C. albicans</i> et <i>A. niger</i>)	100 %	15 min.
EN 16615 (<i>C. albicans</i>)	100 %	5 min.
<u>VIRUCIDE</u>		
BVDV et Vaccinia virus	100 %	5 min.
Actif sur HBV, HCV, HIV, Herpes virus, Coronavirus (inclus VRS), Influenza A/H5N1 et Influenza A/H1N1	100 %	5 min.

Utiliser les biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

01/2018



Laboratoire
phagogène®

Christeyns France – Division Santé
31, rue de la Maladrie - 44120 VERTOUC - France
Tel : +33 (0)2 40 80 27 27 / Fax : +33 (0)2 40 03 09 73
www.phagogene.fr

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 21 sur 29

Produit 3 : 46 € les 5 l



Pentasp spray SR+

NETTOYANT DÉSINFECTANT
INSTANTANÉ MULTI-USAGES

Réf 1Litre: A011
Réf 1Litre Spray: A010
Réf 100mL Spray: A016
Réf 20L : A017



ECODÉTERGENT



Pentasp spray SR+ est un détergent désinfectant bactéricide, levuricide, fongicide et actif sur les virus enveloppés (coronavirus, H1N1...) sans rinçage destiné à la désinfection de toutes les surfaces du matériel y compris en milieu alimentaire.

Ecodétergent certifié par ECOCERT GREENLIFE selon le référentiel ECOCERT

Les produits de la gamme PURE sont conçus et développés avec la volonté d'offrir aux utilisateurs le meilleur de notre savoir-faire en matière de conception environnementale.

Cette volonté s'articule autour de notre concept CARE :

- **contrôle** : produit garanti Ecocert Greenlife ;
- **assurance** : produit sans classement toxicologique ou à classement différencié ;
- **responsable** : composants d'origine naturelle ;
- **efficace** : produit haute efficacité.

VIRUCIDE SUR MARQUEUR CORONAVIRUS

BACTERICIDE ET LEVURICIDE EN 1'

SANS RINÇAGE

NE LAISSE PAS DE TRACES APRÈS USAGE

SURODORANT EUCALYPTUS

PRÊT A L'EMPLOI

Domaines d'application :

Parfaitement adapté pour les industries et métiers de bouche :

Industries, technique, services techniques, d'entretien et de maintenance, centrales de revalorisation, crèches, écoles, garderie, centres sportifs, CHR, collectivités, bureaux et administrations, ateliers et laboratoires de transformation de denrées alimentaires, locaux d'accueil, équipements et matériels de cuisines centrales, de production, de transport et de stockage de récolte, distribution d'eau, de boissons...

Idéal pour de très nombreuses applications comme les plans de travail, matériel médical, poignées de porte, digicodes, claviers, bureaux, tables, inox, environnement de cuisine, caissons de bennes à ordures ménagères, matériel sportif, jouets...



commandez au :
+33 (0)4 94 24 14 14

www.obioseed.com
contact@obioseed.com



PENTASPRAY SR+

Version 2.5 06042021

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 22 sur 29



PROPRIÉTÉS :

Aspect : Liquide limpide
Couleur : incolore
Parfum : Eucalyptus
Densité à 20°C : 0,90 ± 0,01g/cm³
pH : 8 ± 1
Règlement CE N° 1272/2008 Contient : >30% désinfectant : substance active biocide : CAS : 64-17-5. Ethanol: 54% (m/m), Aqua, <5% dénaturant, parfums.
 Prêt à l'emploi. Utilisation : TP4 et TP2.
98,8% des ingrédients sont d'origine naturelle

CONDITIONNEMENT :

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 2 ans



Filière d'élimination : emballage vide vers la filière de recyclage plastique. Manipuler les conteneurs avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammable

Geste éco-responsable : rincer l'emballage à la dernière utilisation.

Éco-conseil : pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

MÉTHODOLOGIE



Prêt à l'emploi, sans dilution. Ranger tous les aliments et les préparations en cours. (1) Ramasser et décrocher les souillures les plus importantes à l'aide d'une raclette ou d'un balai brosse pour les sols ; pour les matériel, nettoyer préalablement à l'aide d'un détergent. (2) Appliquer le produit en pulvérisation sur la surface à traiter, à une fréquence adaptée selon le plan d'hygiène en place dans l'entreprise. (3) Laisser agir. (4) Essuyer avec un papier absorbant à usage unique OU laisser sécher jusqu'à évaporation complète. Le rinçage n'est pas nécessaire.

RÉGLEMENTATION :

Activité	Condition	Temps de contact	Normes	Souches
Bactéricide	20°C	1 min	EN 13697 en condition de saleté EN 1276 en condition de saleté	<input checked="" type="checkbox"/> Escherichia coli <input checked="" type="checkbox"/> staphilococcus aureus <input checked="" type="checkbox"/> Pseudomonas aeruginosa <input checked="" type="checkbox"/> Enterococcus hirae
Levuricide	20°C	1 min	EN 13697 en condition de saleté	<input checked="" type="checkbox"/> Candida albicans
Fongicide	20°C	5 min	EN 13697+A1 en condition de propreté	<input checked="" type="checkbox"/> Candida albicans <input checked="" type="checkbox"/> Aspergillus brasiliensis
Virucide	20°C	30 sec	EN 14476-A2 en condition de saleté	<input checked="" type="checkbox"/> Virus enveloppés: MVA (Marqueur Coronavirus, H5N1 - H1N1, HIV-1, Hépatite C (HCV) et Hépatite B (HBV), Herpesvirus, VRS, Influenzavirus A) en condition de saleté
		5 min	EN 14476-A2 en condition de propreté	<input checked="" type="checkbox"/> Virucide à spectre limité (Norovirus murin et Adénovirus) en condition de propreté

Dangereux - Respecter les précautions d'emploi - Usage strictement professionnel. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 et 19 décembre 2013 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité. N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Formule déposée au centre anti-poison de Nancy : + 33 (0)3 83 22 50 50.

TP4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

TP2 : Désinfectant et produit algicide non destiné à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.



commandez au :
+33 (0)4 94 24 14 14

www.obioseed.com
contact@obioseed.com



PENTASPRAY SR+

Version 2.5 06/04/2021

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 23 sur 29

Produit 4 : 3,61 € les 750 ml



FICHE TECHNIQUE DÉTERGENT DÉTARTRANT SANITAIRE

06 août 2019

SANITAIRE

APPLICATIONS

Nettoie et élimine les traces de calcaire sur toutes les surfaces sanitaires : lavabos, baignoires, WC, carrelages... tout en respectant l'environnement et en préservant la sécurité des utilisateurs.

Prêt à l'emploi, son utilisation est simple et pratique. Laisse une odeur fraîche, agréable et durable après usage.

MODE D'EMPLOI

Vaporiser le produit sur la surface à nettoyer ou sur une éponge humide. Suivant le type de salissures et le degré d'encrassement, appliquer le bon dosage et la bonne température (20°C) afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

- Surfaces peu sales : 1 pulvérisation (environ 1 ml) pour 1,5 dm²
 - Surfaces sales : 2 pulvérisations (environ 2 ml) pour 1,5 dm²
- Frotter et rincer.



EU Ecolabel :
FR/020/006

FABRIQUÉ EN FRANCE



CARACTÉRISTIQUES

- Prêt à l'emploi
- Aspect : liquide limpide
- Couleur : rose clair
- Odeur/parfum : eucalyptus
- pH : 2,5 ± 0,5
- Densité : 1,025 ± 0,005

COMPOSITION

- < 5% d'agents de surface non ioniques, parfum. Contient également : acide, solvants.

ÉTIQUETAGE HYGIÈNE & SÉCURITÉ

- Fiche de données de sécurité disponible sur le site www.groupeplg.com ou sur demande.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION & DE STOCKAGE

- Le flacon de 750 ml est réutilisable et rechargeable. Le bidon de 5 L est une recharge du vaporisateur de 750 ml.
- Ce produit n'est pas destiné à un nettoyage industriel.
- Ne pas mélanger à des produits différents.
- Ne pas respirer le produit pulvérisé.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre récipient.
- Craint le gel. Stocker dans des conditions normales de température, à l'abri du gel, du plein soleil et de la chaleur.

- Recycler le récipient de 750 ml et éliminer le pulvérisateur conformément aux réglementations nationales et locales. Éliminer le contenu non dangereux et recycler le récipient de 5 L conformément aux réglementations nationales et locales.

NORMES & TESTS

- Biodégradabilité des agents de surface conforme au règlement CE N°648/2004 modifié.

UNIQUEMENT POUR USAGE PROFESSIONNEL

CODE	CONTENANCE	CONDITIONNEMENT		
		VENTE	COLIS	PALETTE
390104	Flacon x750 ml	Flacon	x6 flacons	x75 colis
390105	Bidon x5 L	Bidon	x2 bidons	x64 colis

TECHLINE, la marque exclusive du Groupe PLG - www.groupeplg.com

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 24 sur 29

Fiche Technique

PHILEAS
BY DEVEA

« Adapter la technologie du disque rotatif à la DSVa est une innovation comme on les aime : **simple et efficace**.

Ainsi est née la **Micro Drop Technology** qui utilise la force centrifuge pour projeter des gouttelettes de liquide parfaitement calibrées (5 à 10 μm) dans l'espace à traiter.

La nouvelle gamme Phileas **automatise la désinfection** de l'ensemble des surfaces, même les moins accessibles. »



Phileas[®] 75
Le volume et la mobilité

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 25 sur 29

Un concentré de technologie

Phileas®75 est une **unité autonome** de Désinfection des Surfaces par Voie Aérienne (DSVA) qui s'appuie sur un **système de nébulisation par centrifugation**. Compact et robuste, il a été testé selon la norme NF T 72-281 versions 2009 ou 2014 (en association avec les désinfectants O2SAFE 7.4® et PHILEASAFE®).

Une réponse à votre stratégie de maîtrise des risques

La **complexité de la mise en œuvre d'une désinfection dans tout type de volumes** nécessite l'usage de procédés précis et **performants** pour atteindre les microorganismes en tous points.

En effet, ceux-ci sont potentiellement présents sur les surfaces (doisons, portoirs, plan de travail) mais aussi sur les équipements et le consommable.

La programmation des cycles permet une désinfection optimisée en **totale autonomie**.

La désinfection peut être **tracée et pilotée à distance grâce à une tablette** (optionnelle).



Un procédé compatible avec votre organisation...

Phileas®75 se programme à l'avance et fonctionne sans nécessiter la présence d'un opérateur.

Le volume et la mobilité

Grâce à ses roulettes et sa poignée rétractable, Phileas®75 se déplace aisément pour s'adapter à un large panel de volumes qui s'échelonne entre 10 m³ et 180 m³.

Sa précision s'appuie sur la mesure du poids de liquide diffusé.

Une gamme d'un usage économique...

Phileas®75 utilise une puissance de 60 W. Pour la maintenance, seules doivent être changées la tête de diffusion toutes les 400 h et la cassette de pompe toutes les 150 h.

Caractéristiques	Descriptif de l'appareil	Secteurs d'application
<p>Très silencieux</p> <p>Maintenance et entretien minimum</p> <p>Volume traité : de 10 à 180 m³</p> <p>Débit de l'appareil : 1200 ml/h</p> <p>Granulométrie : 5 -> 10 microns</p> <p>Réservoir : 2L</p> <p>Matériaux compatibles avec H₂O₂</p> <p>Conformité</p> <p>Poids : 9 Kg </p>	<p>Programmation du nombre de cycles, du temps retard et du volume de diffusion.</p> <p>Calcul automatique du temps de diffusion</p> <p>Sécurité absence de liquide</p> <p>Dimensions (L x l x h) : 590 x 213 x 333 mm</p> <p>Mobilité facilitée par ses roulettes et sa poignée rétractable.</p>	<p>Industries pharmaceutiques, cosmétiques & agroalimentaires Domaine de la santé.</p> <p>Applications</p> <p>Salles, Salles d'opération, Sas matériel, Chambres froides, Laboratoires, Chambres d'hôpital</p>

P30328 – Fiche technique Phileas 75 – Janvier 2020 - FR

BY DEVEA

Siège Social :
12 rue de la Blanchardière -
ZI de la Blanchardière
49300 CHOLET
www.devea-environnement.com

Bureaux et atelier :
PA de la Grand'Haie – 3 & 9 Rue Becquerel
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
Tel : 02 40 57 07 40
contact@devea-environnement.com

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code : 22MS3OMDA	Page 26 sur 29

Fiche Technique

MAQ P30511



Destiné à la Désinfection par voie aérienne des surfaces préalablement nettoyées.

Répond à la norme NFT 72-281 (V 2014)

Compatible avec la gamme Phileas®

Se conserve **2 ans**

Prêt à l'emploi, O2 SAFE 7.4 est bactéricide, lévuricide, fongicide et sporicide pour les surfaces propres des locaux, les matériaux, équipements et mobiliers propres.

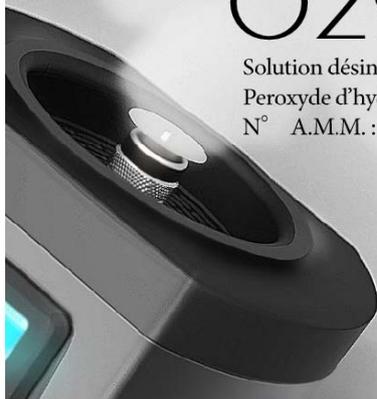
O2 SAFE 7.4 convient aussi pour la désinfection des surfaces propres en contact avec les denrées alimentaires, les locaux, équipements et matériels des ateliers de transformation de denrées alimentaires pour la consommation humaine.



Sans résidu



Prêt à l'emploi



O2safe® 7.4

Solution désinfectante prête à l'emploi, à large spectre.
Peroxyde d'hydrogène (n° CAS 7722-84-1) à 7,4 % (75 g/l)
N° A.M.M. : FR-2019-0071

PROPRIETES PHYSICOCHIMIQUES :

- pH : 3 ± 1
- Densité : 1,02 (20°C)
- Viscosité, dynamique : 1,11 mPa.s (20°C)
- Couleur : liquide clair, incolore

BY DEVEA

DEVEA SAS
Cellule 5D, MBY4
PA du Bois de la Noue
44360 Saint Etienne de Montluc

www.devea-environnement.com
Tel : +33 2 40 57 07 40
contact@devea-environnement.com

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 27 sur 29

L'application de l'O2 SAFE 7.4 en DSVa est réalisée avec le matériel PHILEAS préconisé par DEVEA SAS pour répondre à la norme NFT-72 281.

RESUME DES ACTIVITES établies selon la norme 72-281 (v 2014)
Conditions des tests : Température 20°C - 21°C H: 45% 55m3

Souche	Temps	Dose ml /m ³	Reduction (log)	Concentration du principe actif	Dossier
Bactéricidie					
<i>Staphylococcus aureus</i>	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Enterococcus hirae</i>	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Escherichia coli</i>	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Listeria monocytogenes</i>	3 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Salmonella typhimurium</i>	3 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Mycobacterium terrae</i>	3 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R DSVADVE002
Fongicide					
<i>Aspergillus niger</i>	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Candida albicans</i>	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
Sporicide					
<i>Bacillus subtilis</i>	3 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Bacillus stearothermophilus</i>	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Geobacillus stearothermophilus</i>	3h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
Virucidie					
ECBO	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
MNV-1 (<i>Norovirus murin</i>)	2 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Adenovirus</i>	3 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002
<i>Poliovirus</i>	3 h	12	ok	H ₂ O ₂ 7,4%	R-DSVADVE002

Règlement Biocide 528/2012 UE. Autres usages biocides, Type de produit (TP) n° :

2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

MODE D'EMPLOI : La brumisation doit être effectuée hors présence de denrées alimentaires et en l'absence du personnel.

Toutes VMC ou ventilations à l'arrêt. Après un nettoyage des surfaces avec un détergent, le produit s'applique dans les conditions suivantes avec du matériel de la gamme Philéas :

Type d'industrie	Méthode	Température d'utilisation °C	Dose d'utilisation	Temps de contact
Industries Pharmaceutiques, Agroalimentaires, cosmétiques, laboratoires etc..	Désinfection des surfaces par brumisation	Ambiante	12 ml/m ³	Temps de diffusion du produit + 2 heures de temps de contact

Laisser le désinfectant agir pendant un temps de contact de 2 heures après l'arrêt de la diffusion. Bien ventiler l'atelier à l'issue de 2 à 3 heures de contact avant l'entrée du personnel (20 renouvellements d'air).

CONSIGNES DE SECURITE :

Recommandations d'utilisation : Usage strictement réservé aux professionnels. Produit dangereux, respectez les précautions d'emploi. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande.

En cas d'urgence, contactez le centre anti-poison de Nancy (tél : 03 83 32 36 36). L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Précaution à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles : Reportez-vous aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

Conditions de stockage : Conservez dans des contenants hermétiquement clos. Conservez dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Evitez chaleur et lumière solaire.

TRAITEMENT DES DECHETS :
Se reporter au chapitre 13 de la FDS

CONDITIONNEMENT :
Réf O2S7.4 : Bidon de 10 L Palettisation : 400 L en bidons de 10 L
Il est recommandé d'utiliser la pompe Major pour assurer le transfert de la solution, du bidon vers un flacon plus petit.

BY DEVEA

P30338 - Fiche technique O2Safe7.4 - Novembre 2020 - FR

BTS MSE	Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA Page 28 sur 29

ANNEXE II – D : Fiche métier : agent d'entretien

Source : Auteur

L'agent d'entretien réalise des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces, locaux et équipements de la collectivité. Il est chargé de l'entretien courant des matériels et machines utilisés, mais également des procédés de décontamination et de désinfection des locaux et du matériel selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Il contrôle également l'approvisionnement en matériel et produits, et doit assurer la sécurité des usagers des locaux (balisage des zones glissantes...).

Filière : Technique

Missions

- maintenir la propreté des locaux administratifs, techniques ou spécialisés (nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires et des cuisines) ;
- dépoussiérer les surfaces, trier et évacuer les déchets courants ;
- aérer les espaces ;
- approvisionner les distributeurs de savon, d'essuie-main ;
- assurer la sécurité des utilisateurs des locaux (balisage des zones glissantes, utilisation de produits dangereux...) ;
- assurer la gestion de l'approvisionnement en matériel et produits ;
- nettoyer, ranger et maintenir en état le matériel à la fin des opérations ;
- repérer et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement.

Qualités requises

Être autonome, organisé et rigoureux sont des qualités indispensables à l'exercice du métier d'agent d'entretien. Il travaille souvent seul et est ainsi garant de la bonne réalisation des opérations.

Compétences / savoirs

- connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des appareils et équipements ;
- maîtrise des procédures de nettoyage et de désinfection ;
- connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (utilisation de produits dangereux, utilisation de machines...) ;
- connaissance des gestes et postures de travail à adopter.

Diplôme exigé

Baccalauréat professionnel Hygiène Propreté Stérilisation.

Contraintes particulières

Les horaires sont souvent décalés et de nombreux déplacements sur différents sites sont nécessaires. Le métier d'agent d'entretien est exposé à certaines contraintes : station debout prolongée, port de charges, dangerosité des matériels et produits utilisés.

BTS MSE		Session 2022
Epreuve E3 : Organisation, management et développement de l'activité	Code :22MS3OMDA	Page 29 sur 29